

Décision

Générale

colonial

Décision n° 101 du 4 février 1952

n° 101

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 février 1952

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro

1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Tavernier (Pierre), inspecteur-adjoint de 3e classe du cadre métropolitain des Contributions directes, en service détaché à la Côte Française des Somalis, est mis à la disposition du Chef du Service des Contributions directes pour compter du 1er février 1952, date de son arrivée à Djibouti.